



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 21

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation

18/02/2022

Date d'affichage

18/02/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

25/02/2022

et publication du :

25/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LIMOUSIN Philippe.

Etaient présents :

M. ANTUNES Paulo, Mme CHANTRAINNE Christine, Mme CUSSEAU Pascale, Mme DE MEYER Pascale, M. DELRUE Francis, M. DESPREZ René, M. DEVYLERRE Luc, M. DEWAILLY Bruno, Mme DUFOUR Isabelle, Mme DUTILLEUL Laurence, M. FIEVET Jean-Michel, M. GUILBERT Christian, Mme HERENGUEL Céline, Mme LECLERCQ Bénédicte, M. LIMOUSIN Philippe, M. MACRE Jean-Pierre, Mme PAQUIER Odile, M. PAQUIER Michel, Mme SCHOEMAECKER Coralie, M. VANDELDELDE Olivier, M. VERBECQUE Karl

Procuration(s) :

M. COQCET Bernard donne pouvoir à M. DELRUE Francis, Mme HERMAN Bénédicte donne pouvoir à Mme SCHOEMAECKER Coralie, Mme BATAILLE Catherine donne pouvoir à Mme CUSSEAU Pascale, M. KIJOWSKI Pawel donne pouvoir à M. DEWAILLY Bruno, M. MILLET Michel donne pouvoir à M. LIMOUSIN Philippe, M. THERY Matthieu donne pouvoir à M. VANDELDELDE Olivier

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BATAILLE Catherine, M. COQCET Bernard, Mme HERMAN Bénédicte, M. KIJOWSKI Pawel, M. MILLET Michel, M. THERY Matthieu

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DE MEYER Pascale

Délibération n° 2022.02.11

Objet : Cadre de vie - Délibération autorisant la signature d'une convention pour la mise à disposition d'un terrain au profit des ruchers communautaires - annexes 9 et 10

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Considérant que la commune de Baisieux s'inscrit dans une démarche vertueuse de développement durable et de préservation de la biodiversité ;

Considérant que l'association Abeilles en Pévèle a pour objectif d'accueillir, au sein de ses ruchers communautaires, le plus grand nombre possible d'apiculteurs pour que s'instaure le dialogue, l'échange enrichissant, éducatif, et le partage des connaissances dans la pratique de l'apiculture de loisir, que la présence d'abeilles sur le site aura un effet bénéfique, par son action pollinisatrice, sur l'ensemble de la flore environnante.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'installation de ruchers communautaires sur un terrain municipal selon les modalités prévues dans la convention reprise en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain au profit des ruchers communautaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAISIEUX

Le Maire,

Philippe LIMOUSIN

